

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
MARDI 5 SEPTEMBRE 2023 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT
SITUÉ AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6
M. Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier	

Absents :

M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h03

Quatre personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes d'août 2023
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
Pas de point à traiter
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Autorisation de paiement à Jalbert et Pelletier inc.
 - 8.2. Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Acceptation de soumission pour services d'ingénierie pour mise à jour d'informations sur l'état d'un réseau d'aqueduc privé pour une reprise de responsabilités par des municipalités
 - 9.2. Demande d'aide financière au fonds « Soutien à la vitalisation et à la coopération inermunicipale- Volet 4 Fonds régions et ruralité

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Autorisation de paiement à Sports-Inter Plus
 - 10.2. Autorisation de paiement à l'Office d'Habitation de La Mitis
 - 10.3. Permanence de monsieur Thomas Fugère
 - 10.4. Désignation de nom pour le Parc du secteur des Sept Lacs
 - 10.5. Demande au Fonds PM-150 de la MRC de La Mitis
 - 10.6. Demande au programme Nouveaux Horizons
 - 10.7. Acceptation de soumissions pour la mise aux normes des installations de refroidissement artificiel au Centre Desjardins
 - 10.8. Demande d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
 - 10.9. Demande de financement –Sentier National du Québec
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Avis de motion et dépôt de projet pour règlement # 320-23 portant sur la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski et de la création du fonds pour financer ce programme
 - 11.2. Avis de motion et dépôt de projet pour règlement # 321-23 portant sur un emprunt de 100 000\$ pour le financement du fonds du règlement 320-23 pour un programme de mise aux normes des installations septiques
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

23-09-144 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-09-145 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes : Maire

- MRC : pas de réunion pendant la période estivale sinon le comité éolien où les revenus seront à la baisse, mais que le deuxième trimestre rattrape les manques à gagner;
- OMH : Le projet de regroupement a depuis quelques années, lancé de la poudre aux yeux ce qui en rend les nouvelles intentions difficiles à croire;

- Le projet du site d'enfouissement de Saint-Moïse avance à grands pas.

M. Sylvain Deschênes, conseiller : **siège n° : 1**

M. Étienne Lévesque, conseiller : **siège n° : 2**

- Les activités de recyclage s'améliorent au Centre Polyvalent;
- Entrée en vigueur du nouveau plan de gestion des matières résiduelles Matapédia-Mitis;
- Tourisme : grosse activité de vélo de montagne au Parc du Mont-Comi ce 9 septembre;
- Aussi le 9 septembre spectacle des « Deux Frères », clin d'œil à la foire des légumes et cérémonie soulignant les 40 ans de la bibliothèque.

M. Stéphane Deschênes, conseiller : **siège n° : 3**

- Nous avons encore subi un bris d'aqueduc en août;
- Le personnel du Camp de jour a livré la marchandise;
- Thomas Fugère a complété sa probation et devient permanent.

M. Guillaume Lavoie, conseiller : **siège n° : 4**

Mme Meggie Lévesque Parent, conseillère : **siège n° : 5**

- Les deux camions incendie ont passés et réussis les tests annuels.

M. Waren Soucy, conseiller : **siège n° : 6**

- Les travaux se continuent au nouveau parc dans le secteur des Sept Lacs.

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

M.A.M.H. : Transmets à la municipalité la proportion médiane et le facteur comparatif;

Ministère de l'Environnement : transmets à la municipalité la déclaration de tonnage pour les matières résiduelles;

CNESST : rappelle à la municipalité qu'elle doit transmettre sa demande d'évaluation du maintien de l'équité salariale avant le 10 septembre 2023;

Vitalité économique : nous propose de la publicité dans le cadre du 25^e anniversaire de Mitis en Affaires;

Centre de mise en valeur des Opérations Dignité : nous invite à renouveler notre adhésion;

Commission de la Construction du Québec : Demande à la municipalité d'effectuer un rapport sur des heures supposément travaillées en mai 2023;

Les Sentiers du Mont-Comi : demande de contribuer à leur événement du 9 septembre.

23-09-146

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 août 2023 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque Parent

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 août 2023 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #25101 à 25123	55 536.30\$
Dépôt direct # 500251 à 500268	33 721.06\$
Prélèvements #3518 à 3534	30 947.11\$
Salaire élus (août)	2 777.57\$
Salaire employés mun (16/07 au 12/08/23)	37 087.09\$
Salaires pompiers (16/07 au 12/08/23)	546.36\$
Total	160 615.49\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-09-147

6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER AOÛT 2023

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 août 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-09-148

8.1- AUTORISATION DE PAIEMENT À JALBERT ET PELLETIER INC.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski entretient annuellement ses routes et rangs en effectuant du rechargement de matière granulaire;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #29128 au montant de 36 118.48\$ taxes incluses à Jalbert et Pelletier inc.;

QUE cette charge soit imputée au compte 02-32000-621 (Achat de gravier)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-09-149

8.2 RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député provincial monsieur Pascal Bérubé à la députée fédérale madame Kristina Michaud, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-09-150

9.1- ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR SERVICES D'INGÉNIERIE POUR MISE À JOUR D'INFORMATIONS SUR L'ÉTAT D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC PRIVÉ POUR UNE REPRISE DE RESPONSABILITÉS PAR DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE le Parc du Mont-Comi possède un réseau de captation et de distribution de l'eau potable et que près de 134 propriétés y sont raccordées et profitent du réseau. De ce nombre de propriétés, 10 sont sur le territoire de Saint-Gabriel-de-Rimouski et la balance sur le territoire de Saint-Donat;

ATTENTU QUE depuis plusieurs années le réseau connaît une désuétude et une mise à niveau de la station de pompage ainsi que du réseau de distribution semble nécessaire;

ATTENDU QU'un avis d'ébullition permanent est en place depuis plusieurs mois ce qui est très contraignant pour les utilisateurs, mais aussi pour le propriétaire actuel du réseau;

ATTENDU QUE le Parc du Mont-Comi désire se désister de son réseau et en transférer la responsabilité aux deux municipalités soit Saint-Donat et Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QU'avant d'accepter de régir ce réseau, les municipalités désirent obtenir une mise à jour des travaux à effectuer afin que le réseau soit conforme;

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé auprès de quatre firmes par les municipalités afin d'obtenir les services d'une firme d'ingénierie qui effectuerait cette mise à jour;

ATTENDU QU'une firme a soumissionné soit :

SNC Lavalin 53 117.93\$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission de SNC Lavalin au montant de 53 117.93\$ taxes incluses;

QUE l'autorisation finale pour la réalisation des travaux soit conditionnelle à une aide financière au fonds « Soutien à la vitalisation et coopération intermunicipale- Volet 4 Fonds régions et ruralité»;

QUE la proportion de calcul des sommes à investir soit en fonction du nombre d'utilisateurs pour chaque municipalité soit 10 sur 134 pour Saint-Gabriel-de-Rimouski (7.46%).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-09-151

9.2- DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Donat et de Saint-Gabriel-de-Rimouski désirent présenter un projet afin d'obtenir les services d'une firme d'ingénierie qui effectuerait une mise à jour du réseau d'aqueduc privé opéré par le Parc du Mont-Comi pour en connaître les coûts et actions de mise à niveau;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque Parent

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à participer au projet pour obtenir les services d'une firme d'ingénierie qui effectuerait une mise à jour du réseau d'aqueduc privé opéré par le Parc du Mont-Comi afin d'en connaître les coûts et actions de mise à niveau;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Saint-Donat organisme responsable du projet;

QUE le maire monsieur George Deschênes et le directeur général Frédérick Lee sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-09-152 10.1- AUTORISATION DE PAIEMENT À SPORTS-INTER PLUS

ATTENDU QUE le projet de réfection et amélioration du terrain de soccer de la rue Fabien-Jalbert avance et que l'achat de buts de soccer était programmé dans le montage financier;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #F3519407 au montant de 5 461.31\$ taxes incluses à Sports-Inter Plus;

QUE cette charge soit imputée au projet du terrain de soccer de la rue Fabien-Jalbert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-09-153 10.2- AUTORISATION DE PAIEMENT À L'OFFICE D'HABITATION DE LA MITIS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #20230803-1 au montant de 9 505.00\$ à l'Office d'habitation de La Mitis pour les années 2021 et 2022;

QUE la municipalité demande à l'Office d'Habitation de La Mitis plus de constance sur la facturation annuelle car être chargé en 2023 pour l'année 2021 double la charge budgétée en 2022 avec les conséquences financières que ça implique;

QUE les fonds nécessaires à cette charge soient imputés au compte #02-52000-970 (Office Habitation de La Mitis).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-09-154 10.3- PERMANENCE DE MONSIEUR THOMAS FUGÈRE

ATTENDU QUE les Municipalités de Saint-Gabriel-de-Rimouski, Les Hauteurs et Saint-Charles-Garnier se sont mises en commun afin de créer un poste d'une ressource partagée en loisirs afin de créer des événements communs;

ATTENDU QUE monsieur Thomas Fugère a été embauché en avril 2023 et que la Municipalité de Saint-Charles-Garnier est la municipalité responsable de l'embauche au volet 4 du Fonds Région et Ruralité;

ATTENDU QUE la période de probation de monsieur Fugère est maintenant passée et qu'il a su répondre aux attentes des trois municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise la permanence de monsieur Thomas Fugère à titre de coordonnateur aux loisirs des Hauts-Plateaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-09-155

10.4- DÉSIGNATION DE NOM POUR LE PARC DU SECTEUR DES SEPT LACS

ATTENDU l'obligation émise par le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour la création d'un parc sur le lot # 4 617 594 en vertu des accords de cessation de terres publiques;

ATTENDU QUE des travaux d'aménagements ont débuté en décembre 2022;

ATTENDU QUE les travaux se continueront dans les prochaines années;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer ce parc en fonction de l'histoire de ce secteur de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski donne le nom de « Parc Fleurialt » au parc situé au coin de l'Avenue des Bois-Francs et du Chemin du Mont-Comi sur le lot 4 617 594;

QUE cette résolution soit envoyée à la Commission de Toponymie du Québec pour une approbation officielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-09-156

10.5- DEMANDE AU FONDS PM-150 DE LA MRC DE LA MITIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski désire améliorer la sécurité sur la route des Rangs-du-Nord car une hausse significative du trafic touristique est à prévoir sur cette artère;

ATTENDU QUE cette route relie aussi le Domaine Valga au périmètre urbain de la municipalité où sont situés les postes à essence, l'épicerie et autres commerces pouvant bénéficier de cet achalandage touristique;

ATTENDU QUE le montage financier pour la réalisation de ce projet est terminé et que la part municipale projetée est de 9 500.00\$;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à la MRC de La Mitis d'utiliser le fonds PM-150 qui lui est attribué pour un montant de 9 500\$ afin d'améliorer la sécurité sur la route des Rangs-du-Nord;

QUE messieurs Georges Deschenes, maire et Frédérick Lee, directeur général sont autoriser à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-09-157

10.6- DEMANDE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

CONSIDÉRANT QUE le programme Nouveaux Horizon a pour objectif de faire participer les aînés à la collectivité à titre de mentors auprès d'autres personnes;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Gabriel-de-Rimouski est une Municipalité Amies Des Aînés (MADA) et que son plan d'action propose :

- La mise en place d'un sentier pédestre sécuritaire accessible dans le centre du village, avec un aménagement adéquat;
- Favoriser les activités intergénérationnelles lors des événements municipaux et des activités offertes par les organismes.

CONSIDÉRANT QUE le plan quinquennal élaboré par Promotion Saint-Gabriel soutient :

- La rétention des aînés sur son territoire;
- La mise en place d'un sentier pédestre;
- Créer des aménagements indigènes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en aménagement d'un nouveau parc dans le secteur des Sept Lacs;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque est un lieu de partage intergénérationnel où les aînées rencontrent les autres générations afin de partager sur la culture;

CONSIDÉRANT QUE le Club des 50 ans plus et Promotion Saint-Gabriel soutiennent le projet;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski dépose une demande en deux volets au programme Nouveaux Horizon soit la création d'un gazebo au Parc Fleuriault dans le secteur des Sept Lacs et l'installation de portes automatiques à la bibliothèque de la municipalité;

QUE monsieur Louis-George Lévesque soit mandaté à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-09-158

10.7- ACCEPTATION DE SOUMISSIONS POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE REFROIDISSEMENT ARTIFICIEL AU CENTRE DESJARDINS

ATTENDU la forte participation de la population aux activités de la patinoire municipale (Centre Desjardins);

ATTENDU QUE la demande pour l'utilisation pourrait être annuelle ou du moins pour une saison prolongée;

ATTENDU QUE le développement des jeunes hockeyeurs et jeunes patineurs serait amélioré avec une période d'utilisation plus longue;

ATTENDU QUE les chambres et vestiaires de l'aréna actuel sont exigu et que les participants manquent de place;

ATTENDU QUE les spectateurs doivent demeurer dans le froid pour supporter les participants aux divers événements;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu, deux propositions de services professionnels complémentaires soit pour l'architecture :

Rive Architecture	4 599.00\$ taxes incluses
-------------------	---------------------------

Et pour les services d'ingénierie :

Tetra Tech	7 860.00\$ avant taxes
------------	------------------------

ATTENDU QUE les profits générés par la vente des livres du 150^e anniversaire de la municipalité écrits par madame Jocelyne Des Rosiers devaient constituer un fonds pour le sport des jeunes de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte les offres suivantes pour la mise à niveau des coûts de projet pour un réaménagement du Centre Desjardins soit :

Rive Architecture	4 599.00\$ taxes incluses
-------------------	---------------------------

Tetra Tech	7 860.00\$ avant taxes
------------	------------------------

QUE les fonds nécessaires à ces charges soient imputés au fonds pour le sport des jeunes de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-09-159

10.8- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint Gabriel-de-Rimouski a lu et accepte les conditions du guide (règles et normes) du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

ATTENDU QUE la municipalité désire effectuer une demande au volet 1 de ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise la présentation du projet « Réaménagement et bonification des installations du Centre Desjardins » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski désigne monsieur Louis-George Lévesque responsable des loisirs comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-09-160

10.9- DEMANDE DE FINANCEMENT –SENTIER NATIONAL DU QUÉBEC

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Gabriel-de-Rimouski, Les Hauteurs et de Saint-Charles-Garnier désirent créer une section du Sentier National du Québec sur leurs territoires respectifs afin d'aller rejoindre la municipalité de la Rédemption;

ATTENDU QUE le sentier actuel s'arrête à la frontière de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint Gabriel-de-Rimouski a lu et accepte les conditions du guide (règles et normes) du Programme d'aide financière des projets de développement du Sentier National du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski dépose une demande de financement au Sentier National du Québec via l'organisme Rando Québec;

QUE monsieur Louis-George Lévesque soit mandaté à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski tous les documents relatifs à cette demande;

QUE la municipalité confirme l'engagement de l'organisme à payer sa part des coûts admissibles et non admissibles, dont les coûts d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR RÈGLEMENT # 320-23 PORTANT SUR LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI ET DE LA CRÉATION DU FONDS POUR FINANCER CE PROGRAMME

Avis de motion est donné par monsieur Étienne Lévesque qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement # 320-23 portant sur la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski et de la création du fonds pour financer ce programme.

Le dépôt du projet de règlement est effectué.

11.2- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR RÈGLEMENT # 321-23 PORTANT SUR UN EMPRUNT DE 100 000\$ POUR LE FINANCEMENT DU FONDS DU RÈGLEMENT 320-23 POUR UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Avis de motion est donné par monsieur Étienne Lévesque qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement # 321-23 portant sur un emprunt de 100 000\$ pour le financement du fonds du règlement 320-23 pour un programme de mise aux normes des installations septiques

Le dépôt du projet de règlement est effectué.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

23-09-161

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

DE lever l'assemblée il est 20h44

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire